

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RELATIVEMENT À UNE DEMANDE
D'USAGE CONDITIONNEL ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR CETTE DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**

Une assemblée publique de consultation relativement à une demande d'usage conditionnel aura lieu le **14 septembre 2026 à 18 h 30 à la Salle Saint-François-Xavier, situé au 994 rue Principale, à Prévost**. Ladite assemblée sera présidée par monsieur Paul Germain, maire.

Au cours de cette assemblée, des explications seront données sur cette demande d'usage conditionnel et toutes les personnes qui désirent s'exprimer sur celle-ci pourront se faire entendre.

Description de la demande

- La présente demande d'usage conditionnel vise l'aménagement d'un studio d'artistes tatoueurs par le processus d'usage conditionnel de la zone T4-221 relatif aux quartiers mixtes.

Territoire visé par cette demande

- La présente demande vise le lot 2 225 651 du cadastre du Québec situé au 1025, rue Principale.

Prise de décision du conseil municipal

La soussignée donne également avis qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le **14 septembre 2026 à 19 h à la Salle Saint-François-Xavier, situé au 994 rue Principale, à Prévost**, le conseil municipal statuera sur la précédente demande d'usage conditionnel.

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande d'usage conditionnel.

Donné ce 28 août 2026.

Martine Rouette
Directrice générale adjointe et greffière adjointe